



Convocation à l'Assemblée Générale de l'Association Immaculata

L'Assemblée Générale de l'association Immaculata se réunira **le 3 juin 2020** *chez Monsieur et Madame Bourvis, 2 ave sainte Anastasie – 92500 Rueil-Malmaison **à 18:30**, à l'effet de vous soumettre la proposition du Conseil d'Administration et de voter les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

Résolution 1 : Approbation des rapports moraux et financiers 2017 (consulter la feuille de bétel - nov 2018).

Résolution 2 : Approbation des rapports moraux et financiers 2018 (consulter la feuille de bétel - nov 2019).

Résolution 3 : Approbation des rapports moraux et financiers 2019 (consulter la feuille de bétel - mars 2020).

Résolution 4 : Approbation des comptes 2017.

Résolution 5 : Approbation des comptes 2018.

Résolution 6 : Approbation des comptes 2019.

Résolution 7 : Autorisation d'utiliser le solde des cotisations des années 2018, 2019 et 2020 pour aider les enfants sur place. (Solde des dépenses de gestions)

Résolution 8 : Reconduction des membres du Conseil d'Administration : Mesdames Isabelle Bourvis, Martine Desbrugères et Christine Sainz.

Résolution 9 : Fixe le montant de 12 euros pour l'adhésion annuelle à l'association pour 2019, et 2020 (la cotisation est inchangée depuis 2006).

Résolution 10 : Approbation du compte-rendu de l'assemblée Générale du 24 novembre 2017.

Résolution 11 : Approbation de toutes les démarches administratives et bancaires faites par les membres du Bureau pour le fonctionnement de l'association en 2018, 2019, 2020 :

Résolution 12 : donne quitus au Bureau pour ses actions en 2018 et 2019.

Résolution 13 : L'assemblée donne tous pouvoirs pour entreprendre les formalités administratives au porteur.

Pour voter Il faut être membre de l'association.

Pour être membre, il faut vous être acquitté de l'**adhésion 2020**, (Conformément à l'article n° 5 des statuts). Vous pouvez vous **faire représenter par un autre membre** (adhérent) de l'association ou **voter par correspondance*** par voie postale, **par internet** sur le site de l'association **en remplissant le formulaire de vote en ligne**. Pour ce faire, vous trouverez les documents nécessaires ci-joints, ou téléchargeable sur le site de l'association : www.immaculata.fr ou encore par demande e-mail (info@immaculata.fr).

Voter « en Ligne » sur le site (TRES FACILE) :

Il vous faut la clé de validation : indiquée sur votre courriel et sur demande à Isabelle Bourvis

Lien vers la page des Assemblées : <http://www.immaculata.fr/index.php/ags-accueil>

Lien directe vers la page des votes pour l'AG : <http://www.immaculata.fr/index.php/votes-ag>

Lien directe vers la page « procuration » : <http://www.immaculata.fr/index.php/procurations-ags>

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Monsieur, Madame mes sincères salutations.

La Présidente, Isabelle Bourvis.
0687752892

*Cette assemblée pourra avoir lieu par vidéo-conférence si l'état sanitaire de notre pays le recommande. Il vous sera alors communiqué quelques jours avant par courriel les informations techniques d'accès.

Le 4 avril 2020.